

DEPARTEMENT

Séance du 14 mai 2024

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt quatre, et le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela, BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Eric, RAMILSON Gilles.

**Qui ont pris part
à la délibération : 10**

Absents excusés :
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

**Date de la convocation :
6 mai 2024**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Remboursement anticipé de l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne à l'échéance du 30 juin 2024

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, suite aux travaux de rénovation de l'hôtel de ville qui sont maintenant achevés et pour lesquels les subventions obtenues ont été encaissées, la trésorerie de la commune permettrait le remboursement anticipé de l'emprunt n° A29150NG contracté le 15 juin 2015 auprès de la Caisse d'Epargne pour les travaux de réfection de la toiture des WC publics, d'un montant de 30.000,00 €, au taux fixe de 2,31 % et d'une durée de 15 ans.

A l'échéance du 30 juin 2024, le capital restant dû serait de 13.251,56 €, des pénalités pour remboursement anticipé d'un montant de 397,55 € serait à prendre en charge.

C'est dans une volonté de réduction de l'endettement de la commune que ce remboursement anticipé serait envisagé, les crédits ont d'ailleurs étaient prévus au budget primitif 2024 voté le 19 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le remboursement anticipé de l'emprunt n° A29150NG contracté auprès de la Caisse d'Epargne participant ainsi à la volonté de réduction de l'endettement de la commune ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents pour le remboursement à la Caisse d'Epargne du capital restant dû de 13.251,56 € ainsi que des pénalités d'un montant de 397,55 €.

Vote : - Pour – 10 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2024 22

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20240514-2024-22-DE
Date de réception préfecture : 15/05/2024